

S.P.R.B.
BRUXELLES DEVELOPPEMENT
URRBAIN
Direction des Monuments et des Sites
Monsieur Thiery WAUTERS,
Directeur
C.C.N. – Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 – BRUXELLES

V/réf. : DU 16/PFU/562090
DMS / bc/2311-0039/06/2015-141pr
N/réf. : AVL/ah/UCL-3.33/s.573
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : UCCLE. Chaussée de Saint-Job / avenue Dolez. Demande de permis unique portant sur l'aménagement de l'assise du Geleytsbeek et du secteur bas du Kauwberg. Avis conforme de la CRMS.
Dossier traité par Br. Campanelle, DMS, et par P. Fostiez, DU.

En réponse à votre courrier du 11 juin 2015 sous référence, réceptionné le 17 juin, nous vous communiquons **l'avis conforme favorable sous réserve**, émis par notre Assemblée en sa séance du 8 juillet 2015 concernant l'objet susmentionné.

Le Kauwberg est classé comme site par arrêté du 18.07.2002. Il est compris en zone Natura 2000 (station II-9) et est repris en Zone verte et en ZICHEE au PRAS.

SYNTHÈSE DE L'AVIS DE LA CRMS

La CRMS souscrit aux grandes lignes du projet de « remise à ciel ouvert » du Geleytsbeek car il contribuera à revaloriser le site, à améliorer la régulation des eaux de pluies et à renforcer le maillage bleu. Elle rend un avis conforme favorable sur la demande sous réserve de :

- abandonner la réalisation de pontons, diminuer l'impact matériel et visuel du chemin en caillebotis et lui créer un tracé plus fluide,
- traiter les accès depuis le trottoir de la même manière que le chemin auquel ils se raccordent, en bois (caillebotis) et non en pavés,
- déterminer l'aspect et l'emprise de la zone de rétention en bordure de la voirie en fonction des formes urbaines existantes (alignement), planter le nouvel alignement d'arbres à l'avant de cette dénivellation,
- composer l'alignement à l'aide de *Tilia x europaea*, plus tolérant que les *Tilia cordata* en milieu urbain,
- préciser la gestion future du site,
- soumettre les plans modificatifs à l'accord préalable de la DMS.

LE SITE

Le Kauwberg occupe une colline de 100 mètres d'altitude appartenant anciennement à la forêt de Soignes, qui descend progressivement vers le Geleytsbeek, petit affluent de la Senne. Défriché et exploité dès la première moitié du XIX^e siècle, le site fut exploité comme sablière de 1920 à 1960. L'excavation profonde qui en résulta est, depuis, colonisée par une intéressante végétation pionnière. Le site, peu à peu abandonné, évolua vers un milieu semi-naturel à grande valeur naturelle.

LE PROJET

La demande vise à reconstituer une partie du cours naturel du Geleytsbeek et à désenclaver la partie basse du Kauwberg tout en protégeant les espaces de biodiversité recréés.

Actuellement, cette partie du site est occupée par un bassin d'orage creusé en 1971 alors que le cours d'eau fa été détourné vers l'égout. Les eaux recueillies dans le bassin proviennent des débordements des égouts unitaires de la chaussée de Saint-Job et de l'avenue Dolez avant de les rejeter dans les égouts en aval. Ce système n'est toutefois pas efficace par temps de fortes pluies : les eaux sont rejetées en direction des riverains situés face au Kauwberg. Les modifications apportées au relief dans les années 1970 empêchent aujourd'hui l'écoulement gravitaire des eaux vers le bassin. Laisse sans entretien, celui-ci a été colonisé par les saules, réduisant la visibilité sur le site ainsi que sa biodiversité.

Le projet prévoit d'abattre un nombre important d'arbres (190, dont 80% de saules blancs) et de recreuser le lit du cours d'eau se référant à la situation renseignée par les atlas de 1882 et 1952. Ce faisant, le site servira à nouveau de zone inondable.

L'opération s'inscrit dans un ensemble de projets communaux destinés à restaurer la continuité de l'écoulement du Geleytsbeek et de ses affluents, de déconnecter le cours d'eau de l'égout et de le remettre à ciel ouvert partout où cela est techniquement possible.

Après les abattages et les terrassements, durant lesquels les arbres à conserver seront protégés et la pollution du site sera traitée, le nouvel aménagement prévu comprendrait notamment :

- × le lit du Geleytsbeek ainsi qu'un un plan d'eau permanent alimenté par les résurgences du versant,
- × une berge en pente douce couverte de végétation herbacée et arborée, typique des milieux humides,
- × une passerelle ponctuée de trois pontons,
- × une bande d'infiltration et de rétention des eaux venant des voiries,
- × un alignement de tilleuls,
- × un mur construit au niveau de l'entrée du cours d'eau sur le site, créant une zone en surplomb du site,
- × à l'autre extrémité du site, la passerelle sera prolongée d'un pont rejoignant le sentier vicinal qui mène au Kauwberg.

AVIS DE LA CRMS

La CRMS encourage cette opération et approuve les principes d'intervention car ils contribueront à revaloriser le site sur le plan paysager en même temps qu'ils permettront une meilleure régulation des eaux de pluies et le renforcement du maillage bleu. Les vues sur le site depuis l'espace public seront plus perméables et plus diversifiées.

Etant donné que ces propositions constituent une amélioration de l'état existant du site, la CRMS **rend un avis conforme favorable sur la demande sous réserve de réduire l'importance du chemin en caillebotis qui traverse l'espace vert et de préciser le projet de la zone longeant la chaussée de Saint-Job**. Elle ne s'oppose pas aux abattages qui sont proposés mais demande de veiller, pendant les travaux, à ne pas abattre inutilement des sujets d'avenir qui n'auraient pas été répertoriés comme tel sur les plans.

La Commission demande donc d'adapter le projet en tenant compte des points suivants et de **soumettre les plans modificatifs à l'accord préalable de la DMS**.

1/ Le chemin en caillebotis

La partie nord du site restera inaccessible au public. Cependant, elle sera rendue plus perméable au moyen de quatre entrées interconnectées par une promenade réalisée sous forme d'un platelage surélevé en bois. Celui-ci serait ponctué de trois 'pontons' conçus comme points d'observation des zones humides.

Tel que proposé, le chemin en platelages constituerait une structure très lourde, dont le tracé angulaire serait en rupture avec l'aspect naturel de la nouvelle zone à créer.

La Commission demande simplifier les structures en bois, d'en réduire les dimensions et de leur donner un aspect moins massif de manière à diminuer leur impact matériel et visuel sur le site. Pour ce faire, on se limitera à créer un chemin de passage sans aménager les plateformes envisagées. Ceci permettra également de rendre le tracé du chemin plus fluide et de mieux l'intégrer au paysage, ce qui n'est pas le cas du projet actuel.

2/ L'articulation des infrastructures avec les trottoirs

Les accès au chemin intérieur depuis le trottoir de la chaussée de Saint-Job devront être simplifiés. Dans un souci de cohérence et pour ne pas multiplier les matériaux, les accès devront être traités de la même manière que le chemin. Ils devront être conçus comme des caillebotis traversant la zone de rétention en non comme des chemins pavés tel que proposé (pavés utilisés nulle-part ailleurs dans la zone d'intervention). L'articulation des accès avec les trottoirs ainsi qu'avec l'ancien chemin vicinal devra être étudiée plus en détail et devra faire l'objet d'un soin particulier.

3/ La zone de rétention en bordure du trottoir

Une bande d'infiltration et de rétention des eaux venant des voiries serait aménagée parallèlement à la chaussée de Saint-Job pour éviter que la pollution ne rejoigne le milieu semi-naturel (trop-pleins évacués vers l'égout).

La CRMS encourage cette mesure de précaution mais elle demande de ne pas accentuer la présence de cette zone par un relief trop abrupt et de déterminer son tracé en fonction des formes urbaines existantes (parallèle à l'alignement). Elle devra se présenter comme une noue plutôt que d'adopter l'aspect d'un fossé comme renseigné sur les plans.

On mettra au point une gestion adéquate de ce dispositif qui consistera à très régulièrement faucher l'herbe de la zone de rétention afin d'épurer au maximum les eaux.

4/ L'alignement de tilleuls

Pour le nouvel alignement d'arbres qui bordera le trottoir de la chaussée de Saint-Job, et vu qu'il jouxterait la zone de rétention des eaux de voirie, la Commission propose de remplacer les *Tilia cordata* prévus dans la demande par du *Tilia x europaea*. Cette espèce présente le même aspect que les arbres proposés mais elle est tolérante aux sels de déneigement rependus sur la voirie.

5/ La gestion

La CRMS demande de prendre toutes les mesures requises pour garantir la gestion adéquate du site et des futurs aménagements, à définir par la Commune et Bruxelles Environnement, en collaboration étroite avec la DMS.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie : DMS : Br. Campanella
DU : P. Fostiez